



18520

Téléphone 02 48 59 23 42
mairie.bengy@orange.fr

PROCES-VERBAL
de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : Mme Cécile GRESSIN, M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à M. Denis DURAND.

ABSENTS : Mme Virginie SERGEANT, M. Jean-François GARREAU.

Madame Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°1 – OFFRE D'ACHAT FERME POUR LE LOGEMENT COMMUNAL SITUE 2 bis route de Flavigny – PRESENTÉE PAR LE GROUPE IMMOREVENTE – AGENCE IMMOBILIERE DE BAUGY POUR UN PARTICULIER

Monsieur le maire rappelle les délibérations concernant le prix de vente du logement communal :

- par délibération en date du 30 janvier 2024, le conseil municipal a accepté la mise en vente du bâtiment communal sis 2 bis route de Flavigny au prix de 110 000 € net vendeur,
- par délibération en date du 28 mai 2024, le conseil municipal, compte tenu de l'évolution du marché à la baisse, a décidé de diminuer le prix proposé à la vente du bâtiment à 90 000 € net vendeur, ce bâtiment étant occupé par un locataire,
- par délibération en date du 3 octobre 2024, le conseil municipal a décidé d'augmenter le prix proposé à la vente du bâtiment à 100 000 € net vendeur, ce logement étant devenu libre de toute occupation,
- par délibération en date du 27 mars 2025, le conseil municipal, compte tenu de l'évolution du marché à la baisse, a décidé de diminuer le prix proposé à la vente du bâtiment à 80 000 € net vendeur.

Il informe le conseil qu'une offre d'achat ferme par un particulier est présentée par le groupe Immorevente – agence immobilière de Baugy avec laquelle la commune a signé un mandat de vente sans exclusivité.

L'offre est de 70 000 € frais d'agence inclus.

Celle-ci étant nettement inférieure au prix de vente fixé, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'offre présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de faire une contre-proposition à 75 000 € net vendeur,
- AUTORISE le maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DELIBERATION N°2 – REALISATION D'UN PRET RELAIS COURT TERME TVA DE 21 700 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR FINANCER L'ACHAT DU TRACTEUR ET DE L'EPAREUSE AINSI QUE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'EGLISE, DANS L'ATTENTE DU VERSEMENT DU FCTVA

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour financer l'achat du tracteur et de l'épareuse ainsi que l'étude diagnostique de l'église, dans l'attente du versement du FCTVA, il est nécessaire de recourir à un prêt relais court terme TVA d'un montant de 21 700 €.

Il informe le conseil qu'après avoir sollicité trois établissements bancaires, seul le Crédit Agricole a proposé une solution de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt relais court terme TVA dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 21 700 €
- Frais de dossier : 106 €
- Taux du prêt : 3.28 %
- Durée : 1 an

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour agir et à signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition collection M. BRINGOLLET souhaite faire don à la commune de son petit musée berrichon. Le Conseil émet le souhait de le visiter avant de donner une réponse.
- SICTREM : un courrier a été envoyé relatif à une demande de baisse de la redevance des ordures ménagères. Le calendrier des ramassages des ordures ménagères a été remis dans les boîtes à lettres des habitants.
- Le tracteur est arrivé.
- Le jury de recrutement pour le poste d'ASTEM se réunira le 26 mai.

- Le lavoir est fermé par sécurité (une poutre est endommagée, un devis a été demandé).
- Rappel du bal du comice le 17 mai pour l'élection de la reine.

Le présent procès-verbal est approuvé par le conseil municipal à l'ouverture de la séance du

06 JUIN 2025



Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.